

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Indemnisation d'éviction commerciale du restaurant « Saveurs du Monde »**

Rapporteur : Philippe Laurent

Aux termes d'un acte de vente en date du 16 avril 2021, la ville de Sceaux a acquis l'immeuble sis 4 rue du Four à Sceaux.

Cet immeuble est composé de cinq appartements, un local professionnel, et trois locaux commerciaux à usage de restaurant.

La société « Saveurs du Monde » a manifesté le souhait de libérer au 31 décembre 2022, les locaux occupés en vertu d'un bail commercial acquis le 2 janvier 2007.

Conformément aux règles du code de commerce et du code civil, ce locataire peut bénéficier d'une indemnité fixée à la somme forfaitaire de 170 000 € toutes taxes et tous frais compris.

Cette somme a été calculée au regard du chiffre d'affaires moyen de l'établissement sur plusieurs exercices.

En contrepartie de cette indemnisation qui couvre l'intégralité de son préjudice, la société « Saveurs du Monde » renonce à exercer tous recours, de quelque nature qu'ils soient, au titre de la fin du bail commercial dont elle bénéficie.

Cette indemnisation fera l'objet d'un protocole.

Conformément à l'article L 145-2 du code de commerce, la Ville pourra, une fois les travaux terminés, remettre en location ce local en demandant un droit d'entrée également appelé « pas de porte ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- le versement à la société « Saveurs du Monde » d'une indemnité de 170 000 € toutes taxes et tous frais compris ;
- la signature d'un protocole avec cette société.